

L'admission en formation Aide-soignant

L'admission à l'IFAS se fait sur la base de constitution d'un dossier et d'un entretien de motivation. Notre institut accueille les élèves sous statut scolaire (ayant quitté leurs études depuis moins d'un an) et issus de cursus très divers. [Informations sur le site du lycée.](#)

La formation* (*rénovation de la formation en cours*)

Notre formation permet aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier d'aide-soignant, de construire son projet professionnel, de développer ses capacités d'adaptation, d'analyser ses pratiques soignantes.

Les activités proposées, permettent par ailleurs de développer ses qualités relationnelles et d'être tuteurs d'autres élèves.

La présence en stage et en cours, est obligatoire pour pouvoir être présenté au jury de délibération et obtenir le diplôme.

La formation se déroule en alternance entre l'institut de formation et les différents terrains de stage. La formation se compose actuellement de 8 modules de formation.

Certains élèves peuvent bénéficier de dispense de formation de certains modules en fonction des diplômes dont ils sont détenteurs (ex : Bac pro ASSP, Mention complémentaire Aide à domicile, Bac pro SAPAT...)

Les stages sont un temps très important de la formation et se déroulent en milieu hospitalier ou extra hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement par du personnel diplômé qui préparera progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des compétences à acquérir et des expériences déjà acquises.

L'IFAS travaille en partenariat étroit avec les responsables des stages des différentes structures d'accueil.

Qu'est-ce que le métier d'aide-soignant

Il contribue au bien être de la personne en respectant son autonomie ; il entretient le matériel de soins...

Il aide l'infirmier à réaliser des soins curatifs, préventifs, éducatifs et/ou palliatifs.

La dimension relationnelle occupe une place importante du métier.

Il apprécie l'état clinique d'une personne et réalise des soins adaptés.

Il communique avec la personne soignée, sa famille et une équipe pluridisciplinaire.

Il exerce son métier sous la responsabilité et la collaboration de l'infirmier.

Ses compétences seront particulièrement adaptées au sein :

- De l'hôpital ou des établissements de santé public ou privés
- de résidences de personnes âgées ou handicapées.
- en soins à domicile.

Insertion professionnelle ou poursuites d'études

Secteurs d'activité : médecine, chirurgie, obstétrique, pédiatrie, SSR, HAD, psychiatrie, gériatrie, urgences, blocs, polyhandicap, service d'accompagnement à domicile... dans différentes structures.

Toutefois, les élèves peuvent poursuivre vers des études d'infirmiers, en intégrant Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) soit :

- directement à l'issue de leur formation via Parcoursup ;
- après 3 années d'expérience professionnelle en qualité d'Aide-soignant (recrutement spécifiques aux candidats de la formation continue)